



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 21 juin 2018

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, **le 21 juin 2018 à 20 heure 00.**

Ordre du jour

Séance publique

Technique

1. *PP - 865 - Fonds Régional d'Investissement communal 2017-2018 - Réfection de voirie rue Léon Charlier à Tellin - Approbation des conditions et du mode de passation.*

Finance - Comptabilité

2. *CV 854 - Collecte sélective en « porte-à-porte » de déchets ménagers et assimilés - Renouvellement du contrat AIVE.*

Communication - Autorisations

3. *MR-172 - Conseil Communal - Règlement d'ordre intérieur - Modification*
4. *MR-185.2 C.P.A.S - Fixation des conditions de recrutement du Directeur général du C.P.A.S de Tellin*
5. *MR-9.701 IDELUX - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018.*
6. *MR-9.701 IDELUX Projets Publics - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018.*
7. *MR-9.701 IDELUX Finances - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018.*
8. *MR-9.83 A.I.V.E. - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018.*
9. *MR-VIVALIA - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2018.*
10. *MR-185 C.P.A.S. - Personnel - Modifications statuts et règlement de travail.*
11. *MR-531.16 Elections communales et provinciales du 14 octobre 2018 - Affichage électoral*

Plan de Cohésion Sociale

12. *ID-624 PCS EVALUATION GLOBLALE DES ACTIONS 2014-2018*

Recettes

13. *CV - 830 Distribution d'eau - Approbation du plan comptable 2017 - Demande de modification du tarif relatif à la fourniture de l'eau de distribution - Exercice 2019.*

Enseignement

14. VG-551 – Enseignement primaire – Situation en application des normes concernant le capital périodes – année scolaire 2018-2019 - Ratification

Séance à huis clos

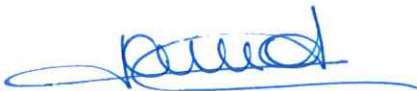
Personnel

15. VG-172 Décret gouvernance - Rapport de rémunération 2017 - Communication

Fait à Tellin, le 12 juin 2018

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.



La Directrice générale



MAGNETTE J.-P.



Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :